



Amundi
ASSET MANAGEMENT

PÉRIODE D'INVESTISSEMENT
MINIMUM RECOMMANDÉE

5 ans

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE
DE RISQUE

1 2 3 **4** 5 6 7

ÉLIGIBILITÉ

- Assurance vie
- Compte Titres ordinaire



DOCUMENTATION COMMERCIALE À CARACTÈRE PROMOTIONNEL - PLACEMENT FINANCIER

SG Amundi Actions Monde Eau⁽¹⁾

Un fonds sur la thématique de l'eau, qui investit exclusivement dans des actions d'entreprises internationales qui sont des acteurs majeurs dans le secteur de l'eau et qui offrent des solutions pour pallier et prévenir la pénurie d'eau.

SG  **C'EST VOUS
L'AVENIR**

SG Amundi Actions Monde Eau⁽¹⁾

SG Amundi Actions Monde Eau⁽¹⁾, fonds nourricier de la part O du fonds Amundi – KBI Aqua, géré par Amundi Asset Management. Tirer parti du potentiel des industries qui agissent dans le domaine de l'eau et participer au financement d'investissements visant à garantir l'accès de tous à l'eau, à assurer sa qualité et à gérer de manière durable cette ressource⁽²⁾.

Le fonds n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.

À propos de Société Générale Gestion et Amundi

Société Générale vous propose l'expertise de Société Générale Gestion pour participer au financement de la transition énergétique.

Société Générale Gestion est une filiale d'Amundi, 1^{er} Asset Manager européen en termes d'encours sous gestion.

Amundi est un acteur engagé dans l'Investissement Responsable. Signataire dès leur création en 2006, Amundi fait partie des membres fondateurs des Principles for Responsible Investment⁽³⁾ mis en place avec les Nations Unies.

■

L'eau est une ressource rare car elle n'a aucun substitut et sa consommation est en augmentation croissante. En parallèle, la réglementation ne cesse de se renforcer. La combinaison de ces facteurs, structurels et conjoncturels, conduit à des investissements massifs.

Catherine CAHILL

■

La gestion



Catherine CAHILL
Gérante du fonds maître

Points clés

- Investir dans des entreprises internationales qui fournissent des solutions pour pallier et prévenir la pénurie d'eau.
- Accéder à un univers d'investissement autour de la chaîne de valeur de l'eau, depuis sa récupération jusqu'au traitement des eaux usées. Cela comprend un large éventail d'activités regroupé en 3 segments: les infrastructures, les services publics d'eau et la technologie.
- Un portefeuille d'environ 50 valeurs regroupant les plus fortes convictions de l'équipe de gestion⁽⁴⁾.

Principaux risques

- **Risque de perte en capital:** l'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.
- **Risque actions:** la variation des cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du fonds pourrait être amenée à diminuer et générer une perte en capital.
- **Risque sectoriel:** il s'agit du risque lié à la concentration des investissements du fonds dans le secteur de l'eau. En cas de baisse de ce secteur, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière importante.

Objectif d'investissement

SG Amundi Actions Monde Eau⁽¹⁾ est investi, au travers de son fonds maître Amundi - KBI Aqua - O, dans des actions de sociétés internationales appartenant au secteur de l'eau.

SG Amundi Actions Monde Eau⁽¹⁾ a pour objectif d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle des marchés actions internationaux, par une gestion centrée sur les sociétés internationales exposées au secteur de l'eau, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, après prise en compte des frais courants.

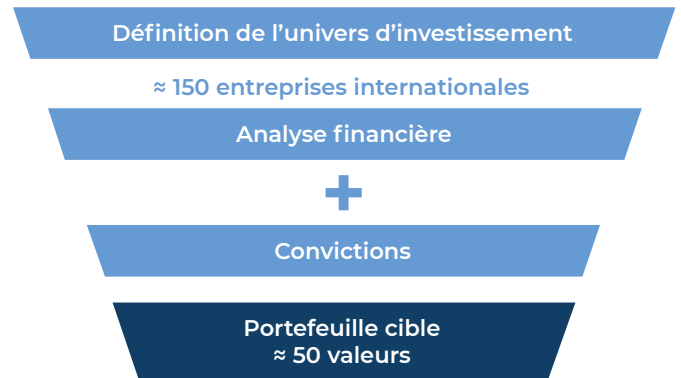
Une gestion active et une sélection rigoureuse de chaque valeur

Le processus d'investissement du fonds maître repose sur une gestion active et une sélection rigoureuse de chaque valeur.

L'équipe de gestion définit un univers d'investissement international incluant également les pays émergents. Il est composé de 150 entreprises⁽⁴⁾ qui interviennent sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur de l'eau, et notamment dans les secteurs des services aux collectivités, des infrastructures ou de la technologie.

L'équipe de gestion se concentre ensuite sur des sociétés qui réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires directement sur des activités liées à l'eau ou qui sont considérées comme leader sur une activité dédiée à la thématique de l'eau.

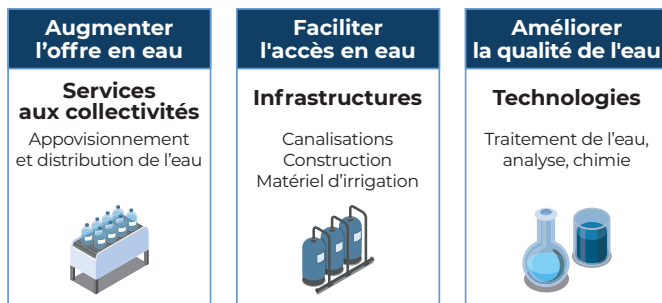
Afin d'identifier les sociétés présentant les meilleures perspectives de développement, l'équipe de gestion se concentre, en premier lieu, sur des critères "qualitatifs" tels que la qualité du management, la solidité financière de l'entreprise, sa stratégie à long terme ou encore, sa position concurrentielle. Le portefeuille cible se concentre autour de 50 valeurs⁽⁴⁾ qui représentent les plus fortes convictions de l'équipe de gestion.



Un investissement autour de la chaîne de valeur de l'eau

Les activités liées à l'eau comprennent un éventail large et varié de sociétés offrant des solutions pour pallier et prévenir la pénurie d'eau.

Elles sont segmentées en 3 secteurs prédéfinis :



Après avoir défini cet univers, l'équipe de gestion se concentre uniquement sur des sociétés qui remplissent au moins un des critères suivants :

- Réaliser une part significative de leurs chiffres d'affaires directement dans des activités liées à l'eau ;
- être considérées comme leaders sur une activité dédiée à la thématique de l'eau.

L'eau, un enjeu stratégique pour demain

- 1 Un enjeu humain**
 - L'eau joue un rôle fondamental pour la vie et la santé publique.
 - Elle est devenue un enjeu majeur dans le développement de nos sociétés.

- 2 Un enjeu environnemental**

L'urbanisation, la croissance démographique, le réchauffement climatique, la hausse de la consommation et le besoin en infrastructures de traitement sont autant de facteurs qui contribuent à renforcer l'intérêt autour du secteur de l'eau.

- 3 Un enjeu économique**
 - Le secteur de l'eau mobilise de nombreuses industries et stimule l'innovation technologique.
 - Elle engendre des investissements importants visant à créer de la valeur sur le long terme.



Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits de placement ISR, tout en garantissant aux investisseurs que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur www.lelabelisr.fr

Principales caractéristiques du fonds

Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	Société Générale Gestion
Dépositaire/Conservateur	Société Générale
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Indicateur synthétique de risque*	4 (sur une échelle de 1 à 7)
Date de création du fonds	10/12/2018
Code ISIN	FR0013381035
Indice de comparaison	MSCI All Country World (dividendes nets réinvestis)
Valeur liquidative d'origine et devise du fonds	100 EUR
Montant minimum de souscription	1 millième de part
Frais de gestion et administratifs	1,1 % TTC maximum de l'actif net
Frais indirects	0,5 % TTC maximum de l'actif net
Droits d'entrée**	2,00 % maximum du montant investi jusqu'à 30 000 EUR 1 % maximum au-delà
Droits de sortie	Néant
Fréquence de valorisation/Souscription/Rachat	Quotidienne
Classification SFDR***	Article 8

* L'indicateur synthétique de risque (mentionné dans le DIC PRIIPs) : L'indicateur de risque permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Cet indicateur est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque), au plus élevé. Le score indiqué combine deux types de risque : le risque de marché (les fluctuations de la valeur des investissements) avec le risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser).

** Concernant les investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, à noter que si le contrat prévoit des frais sur versements, ou frais d'arbitrage et frais de gestion sont prélevés par l'assureur.

*** «Règlement SFDR» ou Règlement «Disclosure» désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement oblige la société de gestion à décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère. Le règlement SFDR prévoit des catégories de produits différentes en fonction du degré de prise en compte du développement durable :
- Les articles 8 : Les produits faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales
- Les articles 9 : Les produits poursuivant un objectif d'investissement durable.

Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DIC PRIIPs (Document d'Informations Clés) disponibles auprès de votre conseiller ou sur www.societegeneralegestion.fr

Avertissement pour brochure commerciale à destination du public

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), dont le Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs) en vigueur, disponible sur le site de Société Générale Gestion : www.societegeneralegestion.fr ou sur simple demande au siège social de Société Générale Gestion ou directement par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceclients.s2g@sggestion.fr. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC PRIIPs et le prospectus). Les OPC n'offrent aucune garantie de performance. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des Etats Unis d'Amérique et des «U.S. Persons», telle que l'expression est définie par la «Regulation S» de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des Fonds décrits dans ce document. Informations réputées exactes à janvier 2023.

Société Générale Gestion, Société Anonyme, au capital de 567 034 094 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 09000020, siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 PARIS - France 491 910 961 RCS Paris - www.societegeneralegestion.fr

L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances, son expérience financière, son profil investisseur (appétence au risque) et ses préférences en matière de finance durable.

Amundi Asset Management, Société par actions simplifiée, au capital de 1 086 262 605 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 PARIS - France 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com.
Copyright Groupe Société Générale 2023. Tous droits réservés.

- (1) SG Amundi Actions Monde Eau est un fonds nourricier, investi en quasi-totalité, et accessoirement en liquidités, dans la part O (FR0013385341) du fonds Amundi - KBI Aqua, géré par Amundi Asset Management. La performance de SG Amundi Actions Monde Eau peut être inférieure à celle de son fonds maître, en raison notamment de ses propres frais.
- (2) Pour plus de détails sur la politique et l'objectif d'investissement du fonds, veuillez consulter le prospectus et le DIC PRIIPs du fonds disponible sur le site internet de la société de gestion www.societegeneralegestion.fr
- (3) PRI : Principes pour l'investissement responsable, une initiative lancée par des investisseurs en partenariat avec l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Pacte Mondial des Nations Unies.
- (4) Source : Amundi à fin septembre 2020. Informations fournies à titre indicatif uniquement, susceptibles d'évoluer dans le temps.

